



ANNICK GIRARDIN
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 13 février 2017

Vers une meilleure reconnaissance du métier d'ATSEM

Annick GIRARDIN, Ministre de la Fonction publique, a reçu ce lundi 13 février le rapport du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) portant sur les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).

Elle a présenté les orientations retenues par le gouvernement pour améliorer la vie quotidienne et professionnelle des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Annick GIRARDIN s'est tout d'abord engagée à ce que les missions des ATSEM soient mieux définies pour la rentrée prochaine. Des groupes de travail rassemblant élus et organisations syndicales vont être constitués dans les toutes prochaines semaines pour préciser les missions des agents.

Face aux difficultés exprimées par les ATSEM autour de la pénibilité de leur travail, la ministre a annoncé le lancement d'une étude pour analyser les risques professionnels et proposer les moyens de les prévenir. Elle s'est engagée à ce que les ATSEM bénéficient plus facilement d'un droit au reclassement. A ce titre, la ministre de la Fonction publique a souligné le rôle des employeurs, qui doivent encourager les évolutions de carrières à travers la formation des agents.

Pour améliorer les parcours professionnels et offrir de meilleurs débouchés aux ATSEM, Annick GIRARDIN s'engage à ce que les agents qui le souhaitent puissent plus facilement s'orienter vers d'autres métiers qui relèvent d'autres filières de même niveau ou de la catégorie supérieure.

Comme tous les agents de catégories C, les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles ont été revalorisés depuis 2014 à hauteur de 612 euros annuels, auxquels se sont ajoutés 200 euros liés au dégel du point d'indice.

Contact presse

Henri SOUPA

Conseiller presse et communication

Tél : 01 43 19 23 36

Mob : 06 19 91 08 12

Henri.soupa@fonction-publique.gouv.fr
